

Compiègne, le 11 avril 2017

DÉCISION N° 2017-101-J

Objet : délégation de signature dans les secteurs de gestion financière et administrative de Monsieur Philippe Courtier pour la période du 19 au 27 avril 2017.

Le directeur de l'université de technologie de Compiègne,

Vu le code de l'éducation, notamment l'article D711-2,

Vu les statuts de l'établissement,

Vu l'arrêté du ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche en date du 12 janvier 2017 portant nomination de M. Philippe Courtier aux fonctions de directeur de l'UTC à compter du 1^{er} février 2017,

Vu la décision n°2017-087-H en date du 21 mars 2017 nommant M. Olivier Gapenne en qualité de directeur adjoint de l'UTC,

DECIDE

Article unique :

En l'absence de M. Philippe Courtier, une délégation est donnée à M. Olivier Gapenne pour signer tout acte dans les secteurs de gestion financière et administrative de l'établissement pendant la période allant du 19 au 27 avril 2017 inclus.

Le directeur de l'UTC,

Philippe Courtier



**Service des
affaires générales et juridiques**

Aurélie Germonprez

☎ 03-44-23-73-76

✉ aurelie.germonprez@utc.fr

original : *service des affaires générales et juridiques*

copies : *Présidence
Direction adjoint*

diffusion : *Générale
Intranet*